

REPUBLIQUE DU BURUNDI



CABINET DU PRESIDENT

**DECRET N° 100/ 005 DU 13 JANVIER 2020 PORTANT NOMINATION
DE CERTAINS CADRES A L'INSPECTION GENERALE DE LA
SECURITE PUBLIQUE ET DE LA GESTION DES CATASTROPHES**

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la Constitution de la République du Burundi ;

Vu la Loi Organique n° 1/03 du 20 février 2017 portant Missions, Organisation, Composition et Fonctionnement de la Police Nationale du Burundi ;

Vu la Loi n° 1/18 du 31 décembre 2010 portant Statut des Officiers de la Police Nationale du Burundi ;

Vu la Loi n° 1/08 du 28 avril 2011 portant Organisation Générale de l'Administration Publique ;

Vu le Décret n° 100/037 du 19 avril 2018 portant Révision du Décret n°100/29 du 18 septembre 2015 portant Structure, Fonctionnement et Missions du Gouvernement de la République du Burundi ;

Vu le Décret n°100/083 du 20 juillet 2018 portant Organisation du Ministère de la Sécurité Publique et de la Gestion des catastrophes ;

Vu le Décret 100/089 du 5 juillet 2019 portant Organisation, Missions et Fonctionnement de l'Inspection Générale de la Sécurité Publique et de la Gestion des Catastrophes ;

Sur proposition du Ministre de la Sécurité Publique et de la Gestion des catastrophes ;

DECRETE :

Article 1 : Est nommé Inspecteur Régional dans la Région Ouest de Police :

OPC1 IRAMBONA Serge, OPN 0174 de la matricule.

Article 2 : Est nommé Inspecteur Régional Adjoint dans la Région Ouest de Police :

OPC2 HAKIZIMANA Jean Céleus, OPN 0624 de la matricule.

Article 3 : Toutes dispositions antérieures contraires au présent décret sont abrogées.

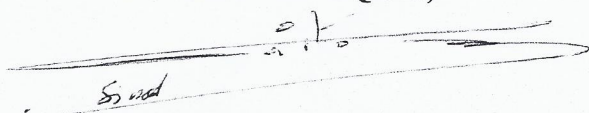
Article 4 : Le Ministre de la Sécurité Publique et de la Gestion des Catastrophes est chargé de l'exécution du présent décret qui entre en vigueur le jour de sa signature.

Fait à Bujumbura, le 13 janvier 2020

Pierre NKURUNZIZA.-

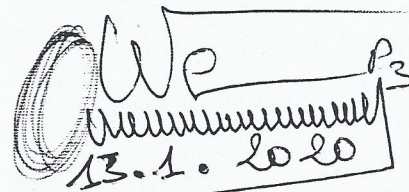
PAR LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

LE PREMIER VICE-PRESIDENT
DE LA REPUBLIQUE,



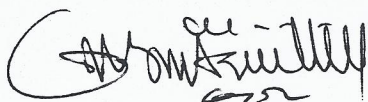
Sindimwo

Gaston SINDIMWO.



13.1.2020

LE MINISTRE DE LA SECURITE PUBLIQUE ET
DE LA GESTION DES CATASTROPHES,



Alain Guillaume BUNYONI
Commissaire de Police Général.